



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN

2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Parnans, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain ROBIN, Maire.

Présents : Alain ROBIN, Isabelle JANVIER, Philippe BOYER, Jacky CHOMEL, Stéphanie GUILLERMET, Frédéric REGACHE, Nicolas SCHEICHTELE.

Absents : Jean Benoît TONI, Pierre CANTAGRILL, Anthony DORONZO, Sébastien MOURRAT

Nombre de conseillers présents : 7

Quorum : 6

Secrétaire de séance : Isabelle JANVIER.

La séance est ouverte à 20h30.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 12 mai 2025. Il rappelle les points à l'ordre du jour de cette séance. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Isabelle JANVIER est désignée secrétaire de séance par ses pairs.

1. Personnel communal

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, conformément à la réglementation en vigueur, la participation de la commune au financement du risque prévoyance est devenue obligatoire à compter du 1er janvier 2025. Cette participation s'élève à 7 euros par mois pour chaque agent bénéficiant d'un contrat de prévoyance labellisé.

Toutefois à ce jour, aucun agent communal ne dispose d'un contrat de prévoyance labellisé. En conséquence, aucune participation financière n'a été engagée par la commune dans ce cadre.

Monsieur le Maire informe également que cette obligation sera étendue au risque santé à compter du 1^{er} janvier 2026, avec une participation minimale de la commune fixée à 15 euros par mois pour chaque agent bénéficiant d'un contrat de santé.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'agent technique en charge du ménage des bâtiments communaux est actuellement en arrêt de travail jusqu'au 7 juillet. Son remplacement est assuré, comme précédemment, par le même agent contractuel recruté depuis le début de cet arrêt.

Par ailleurs, le contrat de l'agent technique employé à hauteur de 24 heures hebdomadaires est prolongé. Une procédure de titularisation est envisagée prochainement pour ce poste.

2. Adoption du règlement périscolaire

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Parnans propose plusieurs services périscolaires (accueil du matin et du soir, restauration scolaire) à destination des élèves fréquentant l'école communale.

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'encadrer ces services par un règlement fixant les conditions d'inscription, de fonctionnement et de facturation, et qu'un nouveau règlement a été rédigé afin de clarifier les modalités de gestion du service et de le rendre opposable aux familles à partir du 1^{er} septembre 2025.

Un vote a lieu. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la délibération n° 23/2025.

3. Voirie

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de réfection du chemin du Replat sont désormais achevés. Par ailleurs, les agents techniques ont procédé au rebouchage des nids-de-poule sur l'ensemble du territoire communal. Enfin, le fleurissement du village a été réalisé.

4. Urbanisme

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que quatre déclarations préalables de travaux ont été acceptées.

5. Création du logo de la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a confié la création du logo de la commune aux services de Valence Romans Agglo. Il présente à l'assemblée la proposition de logo réalisée par ces derniers.

La séance est levée à 21h45.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 juin 2025 approuvé à l'unanimité lors de la séance du 21 juillet 2025.

Le Maire
Alain ROBIN



La Secrétaire de séance
Isabelle JANVIER

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Isabelle Janvier.

